



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
25 juin 2014
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	X
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Daniel Michalon
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	X
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	Excusée
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	X

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 avril 2014
- Administration générale (personnel, désignations...)
- Enfance / Jeunesse
- Centre touristique
- Gestion des déchets

- Avis sur le SRCE et le SAGE Allier Aval
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le 25 juin à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 13 juin 2014.

Avec 24 présents avec voix délibérative et 1 pouvoir, sur 27 conseillers communautaires et 6 conseillers communautaires suppléants, le quorum est atteint.

Emmanuel Correia est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 30 avril 2014

Le Président indique qu'une erreur s'est glissée dans la version distribuée en séance. Ainsi en page 14, dans le paragraphe « Votes des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs », il faut lire : « A l'unanimité, les budgets prévisionnels annexes suivants sont approuvés à savoir « Ordures ménagères », « Carburants », « Presse ».

Après lecture du compte rendu modifié et personne n'ayant de remarques à formuler, le compte rendu du conseil communautaire du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité. Une version validée sera donc diffusée.

Mme Brun et M. Goyon demandent à ce que les comptes rendus soient envoyés en amont des séances. Le Président prend acte de cette demande et indique que ce sera fait, dans la mesure du possible, même s'il n'y a pas d'obligation en la matière.

Environnement et gestion des déchets

Convention avec le VALTOM pour le composteur de grande capacité du Centre Touristique

Le Président rappelle que le VALTOM a accepté de prendre en charge financièrement un composteur de grande capacité, à titre expérimental, en partenariat avec Ardes Communauté. Afin de régler les modalités de ce partenariat, le VALTOM souhaite qu'une convention soit signée. Il précise que la convention propose les éléments suivants :

- Le VALTOM fournit l'équipement (5 unités de 850 L + signalétique adaptée)
- Ardes Communauté s'engage à entretenir l'équipement, ne pas le sous-louer, ni le modifier, sensibiliser les populations pour favoriser l'usage, effectuer un bilan annuel de l'opération.
- La convention serait signée pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Président sollicite l'autorisation de signer ladite convention. **Accord unanime.**

Christian Maerten demande combien d'E.T.P. seront mobilisés sur ce composteur. Le Président répond qu'il s'agit de quelques heures et que pour la première année, le temps nécessaire sera comptabilisé. Alexandre Duboc ajoute que Thierry Infante a été identifié pour suivre ce projet et que Didier Coignoux pourrait également être formé.

Validation du programme de prévention 2014

Dans la suite de l'opération composteur de grande capacité, Ardes Communauté a acquis en 2013, un broyeur de végétaux de sorte à pouvoir fournir l'équilibre broyat / déchets nécessaire au bon fonctionnement du composteur. C'était l'objet du programme de prévention 2013.

Sur avis de la commission « Environnement et Transition Energétique », le Président propose le programme de prévention 2014 suivant :

Programme Local de Prévention 2014	Estimations
Une journée Animation Compostage (1 samedi à l'automne) animé par Pierre Feltz, maitre composteur) qui pourrait avoir lieu : - Au composteur collectif de grande capacité du Centre touristique (matin) - Au composteur collectif d'Anzat-le-Luguet (AM)	550
5 journées de formation des agents	720
Petits équipements pour transport biodéchets (bioseau de 20 à 30 litres)	300
Communication autour de la Prévention des Déchets	200
Petit matériel pour session de broyage collectif	300
Outillage manuel / Equipement Protecteur Individuel	
TOTAL	2070

Le Président précise que ce programme pourrait être aidé par le Conseil Général à hauteur de 1629 € (0.80 € / habitant) et il resterait 441 € à la charge d'Ardes Communauté. **Accord unanime.**

Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a délibéré favorablement à la signature d'un partenariat avec l'éco-organisme Eco-mobilier de sorte à valoriser les déchets d'ameublement, le 5 mars 2014.

Le principe de ce partenariat pourrait être maintenu sur le fond. Sur la forme, le VALTOM propose de mener un partenariat avec Eco-mobilier à l'échelle de son territoire. Ceci permettrait une meilleure négociation tarifaire avec l'éco-organisme, un début commun de la collecte, etc. Une benne dédiée sera mise en place à la déchetterie.

Il propose d'autoriser le VALTOM à signer le contrat avec Eco-mobilier pour le compte d'Ardes Communauté. **Accord unanime.**

Éléments de compte-rendu de la commission « Environnement et Transition Energétique »

- La commission souhaite, concernant les déchets, qu'une analyse des tonnages soit effectuée et qu'une sensibilisation / communication quant au tri, la déchetterie et la réduction de la production des déchets soit mise en œuvre. Les problèmes de coût devront clairement y être abordés. Les membres du conseil s'étonnent de l'augmentation des tonnages. Pascal Mercier indique que cela peut aussi venir d'un changement de comportement de la population, qui, comme elle paie la T.E.O.M. n'estime plus nécessaire de trier. Le Président rappelle que plus on trie, moins la collectivité paie.
- La commission souhaite que la suppression des produits phytosanitaires soit étudiée, à l'échelle de l'intercommunalité : quel accompagnement ? quelles solutions mutualisées ?
- La commission propose que les tournées d'ordures ménagères soient réétudiées et revues dans leurs modalités de sorte à en diminuer le coût. Toute autre solution devra être étudiée de sorte à réduire les coûts du service. Bernard Veissière complète en

indiquant que les bacs pourraient peut-être aussi être regroupés ou déplacés dans certains cas. Il précise que les tournées sont quasiment identiques depuis 11 ans et qu'il est sans doute temps de les revoir.

- Concernant la viabilité hivernale, il est proposé qu'une tournée des circuits soit faite de sorte à identifier les points de difficultés et les voiries à dégager. Patrick Pelissier propose de réaliser ces tournées avec Patrick Bapt et le maire des communes concernées. Le Président ajoute que seuls les endroits goudronnés et publics doivent être déneigés : il n'y a pas d'intervention chez les privés.

Dates de la déchetterie mobile

Le dépliant est remis en séance. Le Président ajoute que le publipostage réalisé pour informer la population a connu quelques difficultés au niveau de la poste de sorte que certaines communes n'ont pas été desservies. En conséquence, il demande l'autorisation du conseil pour écrire à la poste pour exprimer le mécontentement d'Ardes Communauté. Accord unanime (NB : depuis le conseil, un courrier a été adressé à la poste qui a consentie à un geste commercial). Concrètement, il propose d'ajouter une date pour Ternant les Eaux, en fin de cycle soit le 22 septembre. Roger Roche indique qu'il n'y a pas de date prévue pour Roche Charles La Mayrand. Le Président propose donc le 29 septembre. **Accord unanime.**

Enfance / Jeunesse

Mini-camp

Bernard Veissière rappelle qu'Ardes Communauté organise chaque année un mini-camp pour les adolescents du territoire. Cette année, il est proposé d'emmener le groupe, de 22 personnes maximum, à Barcelone.

Un devis d'hébergement d'un montant de 852.09 € T.T.C.

Deux devis de transport ont été reçus : Cézallier Tourisme pour 1980.00 € T.T.C. et Voyages Robin pour 3130.00 € T.T.C. La différence réside dans le fait que le car reste ou non sur place.

Sur proposition de la commission « Services et vie locale », le Président propose au Conseil de valider le devis d'hébergement et le devis de Cézallier Tourisme. **Accord unanime.**

Modification des horaires du centre de loisirs périscolaire à Ardes

Le Président propose de modifier les horaires du centre de loisirs à Ardes le mercredi matin, de 7h à 9h au lieu de 7h30 à 9h jusqu'ici. Il ajoute que ceci permettrait de répondre à la demande et de bénéficier de l'accompagnement financier de la CAF sur le mercredi matin, celle-ci n'intervenant qu'à partir de 2h d'ouverture par jour. **Accord unanime.**

Centre de loisirs à Augnat

Bernard Veissière indique que jusqu'ici, le centre de loisirs périscolaire à Augnat n'était pas géré par Ardes Communauté mais directement par la commune. Il propose qu'en raison du principe d'égalité entre les habitants et de la sollicitation de la commune d'Augnat, Ardes Communauté puisse assurer ce temps de 7h45 à 8h20. Les familles déjà inscrites au centre de loisirs ne paieraient pas plus cher, le paiement se faisant au forfait en fonction du quotient familial.

A titre expérimental, il propose en outre que, le mercredi, Ardes Communauté vienne chercher les enfants d'Augnat à la fin de l'école à 11h30 pour les amener à Ardes afin qu'ils bénéficient du centre de loisirs le mercredi après-midi (sous réserve que plusieurs familles soient demandeuses).

Il demande au conseil de valider la prise en charge de ce temps par Ardes Communauté et d'autoriser le Président à effectuer les recrutements ou avenants aux contrats de travail nécessaires. **Accord unanime.**

Guillaume Rousset indique qu'en lien avec le point précédent, les horaires nouveaux seront pris en compte par la CAF. Il précise qu'il s'agira d'une première année et que le dispositif pourra être amélioré au fil du temps, en fonction des besoins.

Sport

Guillaume Rousset, Vice-Président en charge de la commission « Services et Vie Locale » indique que la salle multi-activité notamment doit permettre le développement d'un politique sportive sur le territoire d'Ardes Communauté.

Il ajoute que, dans un premier temps, la commission « Services et Vie locale » a souhaité qu'une enquête de besoins soit faite auprès de la population.

Il explique que, dans le but d'augmenter et de diversifier la pratique sur le territoire, de fédérer les acteurs et faire naître des projets communs, une association multi-sport ou Office Intercommunal des sports est à l'étude et sera proposée aux acteurs locaux d'ici la rentrée. Il pense utile qu'Ardes Communauté soit membre de droit de cette association et puisse y être représentée par 3 membres. Afin de permettre à cette structure de démarrer (dépôt des statuts, assurances, etc), il propose d'attribuer une subvention de 500 €. Accord unanime sur le principe et la subvention de démarrage. Les représentants d'Ardes Communauté seront, à l'unanimité, Guillaume Rousset, Christian Maerten et Françoise Pelissier.

Guillaume Rousset ajoute que des conventions type d'utilisation de la salle multi-activité sont en cours de rédaction. Outre les aspects d'assurance, de remise de clefs etc, les principes d'utilisation pourraient être les suivants :

- Gratuité pour les associations du territoire ou hors territoire apportant une activité ou une plus-value au bénéfice des habitants d'Ardes Communauté
- Pour les activités régulières (zumba, ping-pong,...), il devra être convenu que l'activité trouvera un autre créneau ou annulera la séance en cas d'évènement majeur de la collectivité ou de V.P.T.I. (séminaire, manifestation exceptionnelle, spectacle).
- En cas de doubles réservations, l'ordre de priorité sera le suivant :
 - o Ardes Communauté (spectacles, CLSH, sport à l'école, réunions...)
 - o VPTI (si séminaire)
 - o Associations
 - o VPTI (activités régulières)

Le Conseil valide ces principes à l'unanimité.

Guillaume Rousset précise qu'un tarif sera défini pour les différents types de locations et sera proposé à la validation du conseil communautaire à la prochaine séance. Il ajoute que pour l'année 2014, VPTI dans le cadre de ses activités d'animation bénéficie de la gratuité afin de jauger l'importance de leur utilisation. Celle-ci sera tarifée à partir de 2015.

Les autres axes de développement de la politique sportive, validés par la commission, sont :

- L'accueil de manifestations et compétitions sportives
- Le développement de produits touristique-sportifs.

Christian Maerten indique qu'il est nécessaire d'avoir les modèles de convention dès les premières discussions avec les acteurs.

Culture

Généralités

Guillaume Rousset expose que, de même que pour le sport, une enquête de besoins sera adressée prochainement à la population.

D'ores et déjà, différents axes de travail ont été validés :

- Valoriser l'existant et impliquer localement
- Renforcer la présence artistique sur le territoire
- Organiser la mobilité
- S'inscrire dans un territoire et des politiques plus larges

Il précise qu'un schéma décliné au niveau opérationnel sera proposé à la prochaine séance.

Participation des communes

Guillaume Rousset indique que la diffusion de spectacle vivant apparaît comme une évidence sur le territoire. Afin d'organiser la décentralisation des séances sur l'ensemble de la communauté, la commission propose que chaque séance soit l'objet d'un partenariat avec la commune d'accueil. Il ajoute que ceci permet une meilleure implication locale, une augmentation du budget et que ceci est valable pour toutes les communes dont bien sûr Ardes-sur-Couze.

Concrètement, la commission propose que la commune participe financièrement à l'accueil à hauteur de 30 % du coût (cachet, frais techniques, SACEM / SACD, frais de bouche et/ou d'hébergement, pot). Ardes Communauté participe à hauteur de 70 % de cette somme, apporte la communication, met à disposition son ingénierie et ses services.

A l'unanimité, le Conseil valide ce principe qui s'appliquera dès la saison 2014 - 2015.

Projet commun Ardes Communauté / Ces Alliés

Alexandre Duboc expose qu'un projet commun Ardes Communauté / Association Ces Alliés (AMACCA) pourrait être déposé prochainement au Conseil Général, il s'agit d'une aide pouvant aller jusqu'à 15 000 € et qui nécessite un co-portage entre une collectivité et un acteur artistique. Il ajoute que le projet s'articule autour de la publication d'une revue construite par l'association et une formation de personnes relais de la politique culturelle d'Ardes Communauté. Pour mener à bien ce projet et cette demande d'aide, Alexandre Duboc précise qu'il est nécessaire qu'Ardes Communauté s'y engage également financièrement à hauteur de 3500 € et souligne l'effet de levier pour le territoire.

Le Président demande au Conseil de valider le projet et son accompagnement financier par Ardes Communauté à hauteur de 3500 € de sorte à pouvoir bénéficier de l'aide du CG. **Accord unanime.** Il est précisé que ce projet ne sera réalisé que si l'aide du CG est obtenue.

Subvention festival d'Apchat

Le Président rappelle que l'association Un monde meilleur est porteuse du festival d'Apchat. Conformément aux inscriptions budgétaires, il propose de procéder au versement d'une subvention de 4000 €. **Accord unanime.**

T.A.P.

Le Président résume le bilan 2013 / 2014 :

- Des problèmes liés au cadre et à la discipline
- Des problèmes liés au contenu des activités (zapping, adaptation variable à l'âge de l'enfant)
- Des problèmes logistiques

Afin de régler ces problèmes, il indique qu'une charte d'engagement a été construite, elle sera co-signée par le Président, les intervenants, les parents et les enfants. Le projet est présenté. Mme Brun demande des corrections de forme qui sont prises en compte.

Le Président présente ensuite les principes souhaités pour 2014 /2015 : les activités seront mises en œuvre sur une année complète et en adaptant l'activité à l'âge des enfants. Ce dispositif permet également de régler la majorité des problèmes de logistique.

Il ajoute que les intervenants ont été recrutés sur la base d'un appel à projet. Malgré les difficultés à les trouver, le programme est aujourd'hui prêt.

Ecole d'Augnat

Cyril Portefaix présente l'organisation prévue à Augnat (R.P.I. avec St Gervazy).

- ½h à la bibliothèque municipale pour chacun des 2 groupes, (les lundis et mardis)
- 1h15 de 13h30 à 14h45 les vendredis, pour le groupe des plus jeunes, avec l'association Vagabonde (rythme, chant, expression corporelle)
- 1h15 de 13h30 à 14h45 les vendredis, pour le groupe des plus âgés, avec l'adjointe Enfance Jeunesse d'Ardes Communauté (sport)
- 1h15 de 14h45 à 16h les vendredis, pour le groupe des plus âgés, avec l'association Mélusine (Théâtre et Contes)
- 1h15 de 14h45 à 16h les vendredis, pour le groupe des plus jeunes, avec l'adjointe Enfance Jeunesse d'Ardes Communauté (sport).

Ecole d'Ardes sur Couze

Pour l'école d'Ardes, le programme sera le suivant :

- ½ d'accompagnement aux devoirs, les lundis, jeudis et vendredis, encadrée par 2 animateurs d'Ardes Communauté
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les PS, avec les associations Cultive ton Ciel et Vagabonde, en alternance (éveil sensoriel, corporel et à l'environnement)
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les MS et GS, avec une animatrice d'Ardes Communauté et une ATSEM (peinture, contes et chansons)
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les CP, avec l'association Les arts volants (cerfs-volants)
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les CE1, avec l'association Nota Bene (écriture épistolaire)
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les CE2, avec le chargé de développement culturel (théâtre)
- 1h30 de 15h à 16h30 les jeudis, pour les CM, avec l'adjointe Enfance Jeunesse d'Ardes Communauté (sport)

Budget

Sur Augnat, les prestations externes avec les associations, ainsi que les frais internes (sport, ingénierie) représente un total de dépenses pour Ardes Communauté de 5810.95 €

Sur Ardes, le coût global est de 13447.94 €

Le Président demande l'autorisation de conventionner avec les intervenants et de valider les rémunérations proposées comme suit :

- Association Cultive ton ciel et Vagabonde : 40 € par heure
- Association Mélusine : 40 € par heure et 15 € de forfait de déplacement par séance

- Association Nota Béné : 53 € par heure, 20 € de forfait de déplacement et 31 € de frais de matériel par séance.

Accord unanime.

Le Président propose de reconduire le principe de financement de l'année scolaire passée, à savoir que les communes reversent l'aide de l'état qu'elles percevront pour la mise en place de la réforme. Accord unanime. Il demande à ce que les communes concernées délibèrent en ce sens. Pour les enfants qui n'habitent pas le territoire, le Président propose que la ou les commune(s) concernée(s) soi(en)t facturée(s) au coût réel par enfant. Accord unanime.

Centre Touristique : gestion des flux

Le Président rappelle que la réglementation nécessite de limiter le nombre de personnes accédant à la piscine du centre touristique. Pour cela, un dispositif de gestion des flux / contrôle d'accès est nécessaire. La société Applicam propose la mise en place d'un portail « deux sens » PMR et d'un tourniquet « deux sens » avec le logiciel de gestion. L'offre est de 11 240.00 € H.T. L'enveloppe correspondant aux équipements (6100.00 € H.T.) a déjà été validée lors du conseil communautaire du 5 mars 2014. Il propose de valider l'entièreté de l'offre. Accord unanime.

Emmanuel Correia demande comment cela se passe si on a acheté son ticket et qu'il y a déjà le nombre maximal de personnes dans la piscine. Bernard Veissière répond que l'on est alors bloqué mais que la Fréquentation Maximale Instantanée est de 70 lorsque la terrasse n'est pas ouverte et 120 lorsque la terrasse est ouverte, ce qui laisse de la place. Il ajoute que la piscine est déléguée à Vacances Pour Tous International et que cela suppose quelques contraintes d'utilisation, qui toutefois, étaient la condition sine qua none pour qu'une piscine ouverte au public existe sur Ardes Communauté.

Dynamiques Economiques

Accueil de nouvelles populations : Charte éthique de l' élu.

Le Président indique que dans le cadre de sa certification sur l'accueil de nouvelles populations, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud a mis en place une charte de l' élu. En effet, dans l'accueil de porteurs de projet et de nouvelles populations, les élus ont un rôle fondamental. Ardes Communauté souhaite donc proposer à l'ensemble des élus communautaires de s'engager dans cette charte. Elle est remise dans le dossier de séance. Le Président propose que les élus le souhaitant la remplissent et la signent puis la renvoient à Ardes Communauté qui centralisera.

Agriculture : proposition d'étude / stage

Le Président indique que la commission a émis plusieurs idées relatives à l'agriculture : animation du foncier, suivi des reprises, espaces test agricoles, reprise du projet d'atelier de découpe, magasin de vente,... Il en ressort également qu'Ardes Communauté n'a pas de données récentes sur l'agriculture de son territoire et cherche à déterminer son rôle sur cette thématique.

Il ajoute que des contacts ont été pris avec VetAgroSup Clermont et AgroParisTech et que ceci pourrait déboucher sur un stage ou l'accueil d'un alternant. Le coût d'accueil serait de l'ordre de 3 000 € pour 6 mois. Accord unanime sur le principe.

Les modalités et le cahier des charges seront précisés en commission ou au prochain conseil.

Jean-Louis Lenègre indique toutefois son désaccord sur le projet d'atelier de découpe qui selon lui pourrait créer une concurrence avec le boucher récemment installé. Bernard Veissière indique que cela dépend aussi du moyen de commercialisation des produits. Christian Maerten pense qu'il s'agit justement de l'objet du stage de vérifier de l'opportunité des projets. Jean-Louis Lenègre précise que pour le magasin de vente, l'espace du marché aux veaux à Ardes pourra être un bon lieu d'implantation selon la commission. Guillaume Rousset ajoute que le stage permettra de déterminer les besoins et de réfléchir à ces différents projets.

Autres éléments de compte-rendu de la commission « Dynamiques Economiques »

- Sur le tourisme, la commission a validé le principe de réaliser un diagnostic en interne avant de programmer les actions.
- La carte touristique du territoire est en cours de réédition et a été actualisée par la Maison de Pays. Elle est distribuée en séance.
- Des sentiers de randonnée autour du centre touristique sont en cours de formalisation.
- Une extension de la zone de livraison des produits locaux serait à étudier.

Jean-Louis Lenègre ajoute qu'il a proposé à la commission d'étudier la mise en valeur du Puy de Sarran.

Armature territoriale et aménagement du territoire

Décentralisation

Le Président explique que l'acte III de la décentralisation envisage la fusion de régions, la suppression à terme des départements, ainsi que des communautés de communes de 10 à 20 000 habitants minimum. Cette recomposition territoriale devrait donner lieu à une redistribution des compétences de chacun dans l'optique d'économie d'échelle, de rationalisation et de simplification des instances publiques.

Il ajoute qu'aujourd'hui et depuis 2005, Ardes Communauté est incluse dans le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Lors de la recomposition des cantons, l'hypothèse avait été faite de réunir Ardes Communauté et le massif du Sancy. Toutefois, selon lui, le bassin de vie, le lieu où circulent, travaillent les populations, là où s'effectuent les achats, là où sont localisés les services est vraisemblablement le bassin de St Germain Lembron, Issoire, ou l'équivalent du territoire du Pays.

Il expose qu'à cette échelle, de 55 000 habitants environ, la réforme des communautés pourrait donner lieu à différentes hypothèses :

- Une communauté à l'échelle du Pays, forte de ses actions communes (P.I.G., projet de territoire, Leader,...)
- Une communauté regroupant Issoire et ses alentours proches : que devient alors Ardes Communauté ? regroupée avec le Sancy ?
- Deux communautés : l'un avec Issoire et l'autre sans, avec les inégalités que cela pourrait engendrer ?

Il ajoute qu'au sein du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, Ardes Communauté n'est pas dénuée d'atouts : ses produits agricoles, ses paysages, ses aménités patrimoniales apparaissent complémentaires d'un territoire industriel (Issoire, St Germain). Ils apparaissent en revanche, selon lui, concurrentiels et peu avantageux dans le territoire du Sancy qui, par ailleurs, n'est pas aisément identifié comme bassin de vie pour les habitants d'Ardes Communauté, ne serait-ce que par le manque d'accessibilité en hiver.

Afin d'anticiper cette refonte des intercommunalités, il propose au conseil communautaire de prendre une délibération claire sur cette recomposition. Il propose le contenu suivant : si l'acte III de la décentralisation amène une refonte des communautés de communes avec un nombre

minimum d'habitants, obligeant la fusion de plusieurs communautés, Ardes Communauté souhaite que la priorité de choix soit portée sur le bassin de vie. En ce sens, les élus souhaitent qu'Ardes Communauté soit associée en direction des territoires de St Germain Lembron (Lembron Val d'Allier) puis d'Issoire (Issoire Communauté).

Ayant exposé son point de vue, il ouvre le débat.

Emmanuel Correia, du fait de la position géographique de sa commune, est mitigé sur ce positionnement. Marie Thérèse Balme du Garay indique que le canton ira désormais jusqu'à Brassac et que si les départements disparaissent, il faudra des territoires plus grands que les intercommunalités d'aujourd'hui.

Guy Goyon pense que si Ardes Communauté va dans une intercommunalité plus grande et vers Issoire, notre territoire sera le plus faible et n'aura que peu de représentant au vu de la population. Bernard Veissière indique qu'il faut d'abord se positionner sur l'espace et que le nombre de représentant est une modalité de mise en œuvre de la recomposition des communautés. Il ajoute qu'en termes d'habitants, Ardes Communauté ne sera pas plus avantagée si elle va dans le Sancy.

Robert Chazalon s'interroge sur ces communautés de communes plus grandes, et notamment sur la position d'Issoire. Il pense qu'il faut être prudent.

Christian Maerten qu'il vaut mieux aller vers des territoires complémentaires pour faire valoir les avantages d'Ardes Communauté. Bernard Veissière ajoute qu'Ardes Communauté a fortement changé depuis une dizaine d'années et présente désormais des atouts : le centre touristique, des services structurés, une maison médicale, un parc éolien etc... qui peuvent peser.

Jean-Louis Lenègre s'interroge sur la nécessité d'aller vers une communauté à l'échelle du Pays : pourquoi aller à 50 000 habitants si le seuil est fixé à 20 000 ? Bernard Veissière pense qu'il faudra garantir la proximité par le mode de fonctionnement et que c'est sur ce point et sur l'orientation du territoire qu'il faut être vigilant. Il propose donc au vote la position suivante : si les réformes amènent à des regroupements de territoires, Ardes Communauté souhaite s'orienter vers le bassin de St Germain Lembron Issoire.

Par 23 voix pour et 2 voix contre (Frédéric Chabrilat et Robert Chazalon), le Conseil Communautaire adopte ce positionnement.

Patrimoine

Le Président indique que les commissions « Dynamiques Economiques » et « Aménagement du territoire » souhaitent qu'une mise en valeur du patrimoine d'un point de vue touristique ou autre soit faite sur le territoire. En premier lieu, il importe de mesurer quel est le patrimoine d'Ardes Communauté et d'en faire le recensement. Des pistes de valorisation pourraient ensuite être proposées. En ce sens, le Président d'émettre une offre de stage. Le coût de l'opération sur 6 mois est de l'ordre de 2640 €. Le cahier des charges sera détaillé au prochain conseil. **Accord unanime.**

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Alexandre Duboc présente les 8 enjeux écologiques, présidant à la détermination des trames vertes et bleues dites de continuité écologique qui ont été identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique :

- Sensibiliser, connaître, accompagner : il s'agit de fédérer les acteurs autour de la prise en compte de l'écologie

- Urbanisme et planification territoriale : il s'agit de prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme
- Infrastructures, équipements et projets d'aménagement
- Tourisme et activité de pleine nature : pour ces deux rubriques, il s'agit de prendre en compte les trames vertes et bleues dans l'ensemble des projets
- La mosaïque des milieux : préserver la diversité qu'apportent les forêts, les zones humides, les landes...
- Favoriser la diversité des forêts, lien enjeu écologique et économique
- Maintenir les surfaces ouvertes dont les espaces agricoles
- Maintenir les milieux aquatiques et humides.

Il précise que le Conseil doit se prononcer sur ce schéma. **Le conseil valide le S.R.C.E à l'unanimité.**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier Aval

Alexandre Duboc rappelle que les S.A.G.E. sont issus de la loi sur l'eau de 1992. Ils visent à préciser les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux, sur un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques.

Il présente les enjeux du SAGE Allier Aval :

- Animer le SAGE
- Gérer les besoins et les quantités d'eau
- Prévenir les risques de crues et les gérer
- Préserver la qualité de la nappe alluviale
- Restaurer les masses d'eau dégradées (limiter les pollutions)
- Empêcher la dégradation des têtes de bassins
- Maintenir la biodiversité
- Restaurer la dynamique de la rivière

Il précise que le Conseil doit se prononcer sur ce schéma. **Le conseil valide le SAGE Allier Aval à l'unanimité.**

Administration générale

Régularisation des montants de N.B.I. de Patrick Albert Bapt et Thierry Infante

Le Président rappelle que par délibération du 13 avril 2013, il avait été acté de faire bénéficier MM. Bapt et Infante d'une Nouvelle Bonification Indiciaire de 25 points. Il s'avère que les grades et fonctions de MM. Bapt et Infante ne peuvent donner lieu qu'à une N.B.I. de 15 points. Il est donc nécessaire de réduire la N.B.I. de ces agents de 10 points. Afin de compenser la perte de salaire de ces agents, issue de cette erreur, il propose d'attribuer à chacun d'eux une indemnité d'administration et de technicité calculée comme suit (la perte de salaire étant de 46.30 € / mois) :

Thierry Infante : adjoint technique principal de 2^{ème} classe : I.A.T. mensuelle : 39.13 €.

Soit avec un coefficient de 1.2 soit 46.95 € / mois

Patrick Albert Bapt : adjoint technique de 2^{ème} classe : I.A.T. mensuelle : 37.44 €

Soit avec un coefficient de 1.25 soit 46.80 € / mois.

Accord unanime.

Recrutements sur le service des ordures ménagères

Le Président indique que M. Emile Gillet terminait son contrat C.A.E. au sein d'Ardes Communauté au 17 juin 2014. Compte tenu des nécessités de service et de la délégation faite au Président par délibération du 16 avril, M. Emile Gillet a été embauché en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil prend acte de cette décision et la valide à l'unanimité.

Le Président poursuit : le C.A.E. de M. Philippe Hamel se termine le 15 juillet 2014. Compte tenu des nécessités de services, et de la réorganisation souhaitable du service, il propose d'embaucher M. Hamel en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014.

Accord unanime.

Il conclut avec le C.A.E. de M. Verdier qui se termine le 1/09/2014. Celui-ci est renouvelable et continuera de bénéficier d'aides. Compte tenu des besoins de services et des contraintes financières sur le budget O.M., il propose de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois.

Accord unanime.

Le Président précise que les crédits nécessaires à ces contrats avaient bien été prévus au budget, par prudence.

Renouvellement des contrats des chauffeurs du C.L.S.H.

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a souhaité que les enfants du territoire puissent bénéficier du centre de loisirs quelle que soit leur commune d'origine et a pour cela mis en place un service de transport. Il s'agit là d'une mission annexe à la compétence Enfance / Jeunesse.

Pour ce transport, 3 chauffeurs ont été embauchés. Il propose de renouveler les contrats pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 août 2015. Les autres conditions resteraient inchangées.

Accord unanime.

Renouvellement du contrat de Bastien Scoccini

Le Président rappelle que M. Scoccini assure une demi-heure d'accompagnement aux devoirs les lundis, mardis et vendredi à Ardes dans le cadre des T.A.P. et peut intervenir ponctuellement sur le centre de loisir. Compte tenu du maintien du dispositif des T.A.P. en 2014 / 2015, il est proposé de renouveler le contrat de M. Scoccini en durée déterminée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/07/2015.

Accord unanime.

Prolongation du contrat de Mme Laura Bernhardt

Le Président indique que le contrat de Laura Bernhardt avait été prolongé jusqu'au 30/06/2014. Celle-ci donnant entière satisfaction, tant sur les missions de secrétariat que sur des missions annexes (T.A.P., remplacements divers, etc,...), il propose de prolonger son contrat jusqu'au 31/12/2014. Il propose également de la former aux bases de la comptabilité en interne de sorte à sécuriser ce service, mais aussi de développer d'éventuelles autres missions (archivage, intendance,...). Le reste du contrat reste inchangé.

Accord unanime.

Renouvellement du contrat de M. Francis Cahen

Le Président indique que le contrat C.A.E. de Francis Cahen se terminant le 30 septembre 2014 et Ardes Communauté souhaitant poursuivre ces actions en matière de développement culturel, il serait nécessaire de renouveler le contrat pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions.

Accord unanime.

Définition des missions de David Mathysen

Le Président indique que l'agent souhaite que ses missions soient clairement définies. Il rappelle que M. Mathysen a été embauché en tant que chargé de mission Enfance Jeunesse puis que son profil a été adapté de sorte à réduire l'aspect d'animation et favoriser la coordination. L'aspect du tourisme lui a donc été confié de sorte à remplir le temps de travail. Dans un second temps, et notamment lors du conseil communautaire du 13 avril 2013, il a été confirmé que M. Mathysen s'occuperait également du sport, en raison de l'ouverture prochaine de la salle multi-activité. Il avait alors été acté que l'aspect touristique se limiterait à la randonnée.

Il précise que compte tenu de mouvements de personnel (direction) et du retard des travaux de la salle multi-activité, ce dernier a continué de suivre quelques dossiers touristiques (carte touristique, boutique d'initiative rurale,...)

Toutefois, au regard des urgences en matière de tourisme, de la nécessité de formaliser au mieux la politique sportive d'Ardes Communauté, le Président propose de réaffirmer le fait que les dossiers touristiques ne soient plus gérés par M. Mathysen et, par cohérence, de lui retirer également la randonnée. Ces dossiers seraient gérés par la direction.

Accord unanime.

Convention avec les employés des services techniques

Le Président indique que les personnels des services techniques utilisent certains de leur matériel personnel pour la réalisation des tâches qui leur sont confiées par Ardes Communauté. Afin de protéger tant le personnel que la collectivité, il est nécessaire de passer une convention autorisant cette utilisation et précisant les matériels concernés. **Accord unanime.**

Désignations diverses

Le Président indique qu'il est nécessaire de désigner :

- Un représentant d'Ardes Communauté au comité de pilotage du Programme d'Intérêt Général Habitat du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. **Christian Maerten, seul candidat, est élu à l'unanimité.**
- Un représentant d'Ardes Communauté au sein de la commission SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. **Christian Maerten, seul candidat, est élu à l'unanimité.**
- Un représentant au sein du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (C.L.I.C.) Issoire Bassin Montagne. **Guillaume Rousset, seul candidat, est élu à l'unanimité.**
- Un titulaire et un suppléant à l'ADUHME. **Emmanuel Correia est élu titulaire à l'unanimité et Eric Charroin est élu suppléant à l'unanimité.**

Décisions financières

Le F.P.I.C.

Le Président rappelle que la loi de finance pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées, mécanisme appelé « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales » (FPIC).

Chaque Maire a reçu de l'Etat un dossier explicatif présentant les montants prévisionnels pour chaque commune en prélèvement et/ou reversements ainsi que les formules de répartition possibles :

- répartition de droit commun
- répartition à la « majorité des 2/3 »
- répartition « dérogatoire libre »

Il rappelle également qu'en 2012, pour le territoire d'Ardes Communauté (dénommé Ensemble Intercommunal) le versement était de 14 314 €, le prélèvement était de 6 342 €. En 2013, le versement était de 31 858 € et le prélèvement était de 10 185 €.

A l'unanimité le conseil communautaire avait décidé de retenir parmi les 3 possibilités, la répartition budgétaire n°3 dite péréquation libre.

A l'unanimité le conseil communautaire avait décidé que le seul bénéficiaire du FPIC (21 673 €) était l'EPCI « Ardes Communauté » et que par conséquent il n'y a eu ni prélèvement, ni versement aux différentes communes composant l'EPCI.

Pour 2014, il propose donc de s'accorder sur le même principe de répartition libre

	Prélèvement		Reversement		Solde	
	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif voté
Part d'Ardes Communauté	- 6 017 €	- 13 997 €	21 119 €	49 138 €	15 102 €	35 141 €
Part des communes	- 7 980 €	0 €	28 019 €	0 €	20 039 €	0 €
TOTAL	- 13 997 €	- 13 997 €	49 138 €	49 138 €	35 141 €	35 141 €

Accord unanime. Le Président remercie le conseil de cet exemple de solidarité.

Budget général

Consécutivement à la proposition précédente sur le F.P.I.C., le Président expose que le budget principal d'Ardes Communauté avait été présenté, par prudence, avec les chiffres de l'an passé (malgré l'augmentation annoncée du F.P.I.C.).

Par ailleurs, des besoins de personnel, de différentes natures, se faisant sentir, il est nécessaire d'abonder les comptes correspondants.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : compte 73725 : Prévu initialement : 10 185 €

Proposition nouvelle : + 3 812 €

Dépenses de fonctionnement : compte 6413 : Prévu initialement : 407 300 €

Proposition nouvelle : 15 326 €

Total dépense nouvelle : 19 318 €

Recettes de fonctionnement : compte 7325 : Prévu initialement : 39000 € (30 000 pour 2014 + 9000 € de 2013 non versé)

Proposition nouvelle : + 19 138 €

Total recette nouvelle : + 19 138 €

Accord unanime

Budget Presse

Le Président explique qu'il apparait que le budget Presse ne prévoit pas le remboursement des frais d'électricité à la commune d'Ardes-sur-Couze qui met à disposition gratuitement le local.

En 2014, sont refacturés les frais de 2013 qui s'élèvent à 1 176.58 €.

Par ailleurs, le montant des recettes issues des ventes est supérieur au montant prévu (au prorata temporis du chiffre d'affaire réalisé jusqu'ici).

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement, compte 60612 : + 1 176.58 €

Recettes de fonctionnement, compte 701 : + 1 176.58 €

Accord unanime

Ligne de trésorerie

En relais du versement de l'ensemble des subventions prévues au budget, notamment sur le centre touristique, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'Ardes Communauté. Le Crédit Agricole Centre France propose les conditions suivantes, plus avantageuses que l'an passé :

- Durée d'un an
- Taux de référence : Euribor 3 mois
- Marge : 1.65 %
- Montant : 2 500 000 €
- Commission d'engagement : 0.15 % soit 3750 €.

La ligne de trésorerie est ainsi renouvelée.

Questions diverses

Le Président fait deux rappels à l'attention des communes :

- Désignation d'un membre à la CLETC : transmettre la délibération à la communauté
- Les commissions d'Ardes Communauté sont ouvertes aux élus municipaux.

Une enquête est en cours au niveau du CIAS afin de connaître les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans.

La 2^{ème} Conférence des maires, organisée par le Pays dans le cadre de la préparation du projet de territoire, aura lieu le 28 juin 2014 de 9h à 12h à Parent. Il s'agira ensuite de rentrer dans le concret en faisant remonter à la communauté de communes les projets communaux.

L'inauguration du centre touristique par Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, aura lieu le 7 juillet 2014 à 15h15.

Sylvianne Anglaret fait remonter aux élus du conseil communautaire que certains artisans se plaignent que les collectivités ne les font pas suffisamment travailler. Bernard Veissière répond que les consultations sont ouvertes à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h30.